

## AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE  
TRANSPORTS

*Direction générale de l'aviation civile*

### **Décision du 10 janvier 2018 fixant la composition du comité technique spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est**

NOR : TRAA1800855S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2011 portant création de comités technique de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile;

Vu la décision en date du 15 janvier 2015 fixant la répartition des sièges des représentants des personnels au sein du comité technique spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Le comité technique spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est est composé ainsi qu'il suit:

#### **Représentants de l'administration**

Président du comité technique spécial: M. Christian MARTY, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est, ou son représentant.

Responsable en matière de ressources humaines: Mme Myriam MOUTOU, chef du département gestion des ressources, ou son représentant.

#### **Représentants du personnel**

##### **FEETS-FO**

##### *Titulaires*

Mme Laetitia RAYMOND-SOURD.

Mme Florence JAECKEL.

##### *Suppléants*

Mme Aurore LACASSAGNE-SCHOETTEL.

M. Pascal MUSIEDLAK.

## UNSA-Développement durable

### *Titulaires*

M. Christian MALGARINI.  
M. Luc MARTINI.

### *Suppléants*

M. Paul HUMBLLOT.  
M. Jean-Marie LANDES.

## SNAC-CFTC

### *Titulaire*

M. Jean-Louis SIMON.

### *Suppléant*

M. Patrick GERARDIN.

### Article 2

La décision du 22 février 2015 fixant la composition du comité technique spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est est abrogée.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 10 janvier 2018.

*Le directeur de la sécurité  
de l'aviation civile Nord-Est,*  
C. MARTY